

 <p>SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR</p>	<h1 style="color: red;">LA LETTRE</h1> <h2 style="color: red;">du DUNKERQUOIS</h2> <p>JUIN/JUILLET 2017 <span style="float: right;">N°5</span></p>	
<p><b>SECTION DU NORD</b> <b>Comité de Dunkerque</b></p>	<p><a href="mailto:honneurenaction.smlh.dunkerque@orange.fr">honneurenaction.smlh.dunkerque@orange.fr</a></p>	<p><b>Jean Bart</b></p>

	<p><b>information :</b></p> <p>Notre ex-Président Jacques AZIMONT a été promu par le Général GOBILLIARD, président de la SMLH, Président Honoraire de notre Comité.</p> <p style="color: red; text-align: center;"><b>TOUTES NOS FELICITATIONS</b></p> <p>et merci pour ces huit années de dévouement à la tête de notre comité !</p>
--	---

**Chers sociétaires**

En 2017, nous poursuivons la diffusion par e-mails, sans périodicité fixe, mais en fonction des informations, de notre "lettre du dunkerquois" et sur papier lors de la diffusion de courriers.

Toutes vos observations et propositions de contenu sur ce moyen de communication entre nous, sur tous sujets, seront les bienvenus sur notre messagerie dont l'adresse figure ci-dessus.

**Merci à ceux d'entre vous qui ont répondu à notre appel au "don aux œuvres".**

**Cordialement**

**Le Président : Marcel STEENLANDT**

	<p><b>Secrétaire Général : Daniel FORAFO</b> <b>CHEVALIER LH (2007)</b> <b>Directeur de Caisses d'Allocations Familiales en retraite</b></p>
--	--

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER**  
au domicile du Président. Sont présents :

Le Président : Marcel STEENLANDT  
Président Honoraire: Jacques AZIMONT  
1<sup>er</sup> Vice-président : Bernard FACON  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre BUZELIN  
Vice-Président : Jean CAENEN  
Secrétaire Général : Daniel FORAFO  
Trésorier : Gérard VANHOVE

Le président nous fait un retour sur la réunion départementale et les propositions du nouveau Président de la section du Nord qui souhaite que les Comités locaux s'investissent sur des actions.

- vis-à-vis des migrants, après avis du Sous-Préfet, nous décidons de ne rien faire de particulier sur cette thématique.-
- actions à l'égard des veuves d'anciens légionnaires. Nous avons entamé cette démarche puisque toutes les veuves concernées ont fait l'objet d'un contact téléphonique de notre part, avec proposition de visite de courtoisie.

- Visite des anciennes personnalités, membres de la SLMH. Nous avons déjà entamé cette démarche que nous poursuivons.
- Organiser et participer à des conférences et réunions afin de mieux faire connaître et valoriser notre Ordre.
- Prendre contact avec les personnalités locales pour présenter notre Ordre.

En ce qui nous concerne, nous établissons la liste des personnes à 'inviter à notre AG:

Nous poursuivons nos recherches pour retrouver nos adhérents avec qui nous avons perdu le contact.

**PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 Octobre 2017.**

Nous proposons un nouveau timing afin de permettre aux multi-médailleurs d'assister aux différentes AG.

Notre réunion s'est très agréablement prolongée par un buffet de choix préparé par Martine et Marcel. Nous y ont rejoint, M Dayan et son amie, ainsi que Laurence et Jacques Azimont dont nous avons dignement fêté l'honorariat. La nouvelle année se présente sous les meilleurs auspices!

**Merci Martine et Marcel et bonne année.**

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS** au

domicile du Président. Sont présents :

Le Président : Marcel STEENLANDT

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre BUZELIN

Vice-Président : Jean CAENEN

Secrétaire Général : Daniel FORAFO

Trésorier : Gérard VANHOVE

### **Informations du Président :**

Marcel Steenlandt a participé aux obsèques de notre collègue BURNOD et a pu avoir un contact avec la famille.

Diverses manifestations patriotiques auxquelles il a participé, ainsi que le Général Facon.

Notre Président départemental, M Polvent souhaite qu'une réunion départementale se tienne à DK (Université du Littoral?).

Réfléchir à nous doter de correspondants dans les communes de notre arrondissement.

Marcel contactera Jean-Marie Caulier, ex Directeur du Port autonome, pour lui proposer une visite.

Revoir André Deschamps que nous avons déjà visité au Val des Roses.

### **Informations du Trésorier :**

Gérard Vanhove nous informe que les versements des dons s'élèvent à 507 euros en 2016. Le solde en caisse est actuellement de 257,13 euros.

### **Préparation de l'Assemblée Générale du 14 octobre**

## **COMPTE-RENDU REUNION DE BUREAU DU 28 AVRIL** au domicile du Président

Etaient présents : Marcel Steenlandt, Gérard Vanhove, Jean Caenen, Pierre Buzelin, Daniel Forafo.

### **INFORMATIONS DU PRESIDENT :**

Le 17 mai, le Président Polvent réunit les Présidents des Comités du Nord, à l'Université de DK.

### **INFORMATION DU TRESORIER :**

Gérard nous informe qu'il reste 50 euros de disponible.

Il représentera le Comité aux cérémonies du 8 mai à Saint-Pol-sur-Mer.

Gérard nous rappelle que l'année 2019 marquera le Centenaire de l'octroi de la Légion d'Honneur à la Ville de DK et souhaite que l'on commence à y réfléchir pour "marquer le coup". Marcel va prendre contact avec M Guy Lécluse, afin de prévoir une rencontre avec le Maire de DK, M Vergriete. Cette question sera inscrite systématiquement à l'OJ de nos réunions de bureau.

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE:**

Réflexion sur l'organisation.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le bureau donne son accord pour l'achat d'un podomètre pour le Père Delepouille qui en avait émis le souhait. Daniel s'en occupe (9,99 euros).

Marcel et Daniel conviennent de se rencontrer 2 juin à 9h30, chez Daniel pour :

-organiser les représentations de notre Comité dans les communes hors DK. D'ores et déjà, Bernard Facon va à Rosendaël, Gérard Vanhove à St-Pol-sur-Mer, Jean Caenen à Warhem, Daniel Forafo à Malo. Marcel Steenlandt est très présent sur l'ensemble du territoire.

-prendre contact avec les nouveaux médaillés, MM Fardel et Thienpon pour leur présenter notre Comité et susciter leur adhésion.

Marcel et Daniel ont rendu visite à Daniel Thienpont avant la cérémonie de remise de sa LH, à laquelle ils ont tous les 2 participé.

## **Représentation à la cérémonie du 14 juillet à Dunkerque.**

Par le Secrétaire Général : **Daniel FORAFO :**

J'ai "fait équipe" avec Lucien Dayan et Georges Lemaitre qui représentaient les 2 autres ordres nationaux.

Nous avons évoqué nos prochaines Assemblées Générales du 14 octobre. Il est confirmé que :

- Le conférencier serait Vincent Gugueno (Conservateur en chef des musées de la marine) qui interviendrait sur "le balisage international et les phares". Lucien Dayan, organisateur, attend toutefois une confirmation définitive.
- Le repas se déroulera au Château Coquelle



**1<sup>er</sup> Vice-président : Bernard FACON**  
**OFFICIER LH (2003), OFFICIER ONM,**  
**Général de brigade**  
**(2<sup>ème</sup> section).**

### **Projet Pédago JEEP**

Comme l'an dernier le comité apporte son soutien au projet Pédago JEEP : concept socio-éducatif original imaginé par l'Amicale Parachutiste de Dunkerque

C'est un projet pédagogique et technique, autour d'un véhicule militaire, qui associe faits historiques et travail technique, afin de promouvoir esprit d'équipe, sens des valeurs de nos anciens et devoir de mémoire. La réparation, la restauration ou la reconstruction d'un véhicule d'époque par une classe de lycée technique professionnel disposant d'une section automobile en constitue le fil rouge.

Le projet met en perspective toute l'année des enseignements comme l'histoire, la géographie, la géopolitique faisant écho à ce véhicule mythique donnant ainsi une dimension plus globale à l'ensemble.

L'an dernier ce projet autour de la JEEP a été mené par le lycée du Pays de Saint-Omer (lycée des métiers Jacques Durand).

Cette année une opération de même type, cette fois autour d'un GMC, a été mise en route au lycée Professionnel Automobile et Transport de Grande-Synthe

Cette opération fait l'objet d'un dossier de candidature pour le prix Armées-Jeunesse 2017



*Lycée professionnel de Grande-Synthe (Nord) - Le GMC lors de son arrivée, et en cours de rénovation aujourd'hui.*

### **Nos peines :**

**Décès récent de deux de nos sociétaires :**

**Lieutenant-Colonel Pierre FOURNIER, Chevalier &**

**Robert POTIER, Chevalier.**

**Nous présentons nos condoléances à leurs familles.**

**Marcel et Daniel ont assisté à leurs funérailles..**

## INFORMATION

**L'Assemblée Générale de la SMLH** s'est tenue à Paris le 30 mai 2017, sous la présidence du général d'armée Hervé Gobilliard.

Notre Président de Comité, Marcel Steenlandt, était présent et nous en rapporte les principaux points.

La SMLH compte 130 sections et 601 comités français. Elle est présente dans 63 pays étrangers. Nous sommes actuellement 50 321 membres.

L'AG a approuvé le rapport moral et d'activité 2016 ainsi que le rapport financier 2016. Elle a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 au poste de report à nouveau. Le projet de budget 2017 a également été approuvé.

En ce qui concerne la Résidence Costeur Solviane à Saint-Raphaël, il a été précisé que le bâtiment "le Moulin vieux" est vide de tout occupant depuis le 1er décembre 2015. Ce bâtiment, au regard des nouvelles dispositions de mise aux normes ERP (Etablissement Recevant du Public) et SSI (Systèmes de Sécurité Incendie), n'est pas mobilisable en l'état.

Son coût de mise en conformité est trop élevé pour le nombre de chambres susceptibles d'être mobilisées dans le cadre d'une exploitation du site. Dès lors, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus affecter ce bâtiment au fonctionnement du site, ni de la société en conséquence. Le CA pourra alors faire procéder à une division parcellaire afin de disposer de ce bien distinctement des autres bâtiments du site. L'AG a approuvé cette résolution. Il est rappelé à cette occasion que la fréquentation de cette résidence est en constante diminution, ce qui nous met en difficulté pour sa pérennisation.

Au cours de cette AG, nos valeurs ont constamment été rappelées : présence, écoute, aide, soutien, solidarité et entraide, exemplarité.

Enfin, l'AG a voté pour le renouvellement du Conseil d'Administration.

**Vous trouverez un compte-rendu complet de cette AG dans le prochain numéro de notre Revue La Cohorte.**

## Nos résidences

La SMLH possède deux résidences : Le Château du Val à Saint-Germain en Laye (78) et Costeur Solviane à Saint-Raphaël (83). Ce sont des résidences de séjour, de repos ou de vacances ouvertes toute l'année, en priorité, aux membres de la SMLH, titulaires et associés ainsi que leurs ascendants et descendants, mais aussi aux membres des ordres nationaux, médaillés militaires et membres des associations et organismes dûment autorisés par le conseil d'administration de la Société.



Ces résidences offrent des possibilités de séjours adaptés à la situation de chaque sociétaire, quels que soient son âge, sa situation et ses ressources. Elles assurent à ceux qui choisissent le séjour de longue durée un cadre de vie humain et relationnel.

Néanmoins, ce ne sont ni des maisons médicalisées ni des établissements de santé.

Des salles sont aménagées pour organiser - dans un cadre prestigieux - des réceptions à l'occasion de réunions de sections, de comités, de séminaires professionnels ou événements familiaux, mondains ou associatifs.

N'hésitez pas à visiter les sites internet propres à chaque établissement et à prendre contact directement avec les directeurs de ces résidences pour plus de renseignements.

## PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

### Rappel des statuts :

Sous l'autorité du conseil d'administration, les sections et comités sont respectivement administrés par un bureau composé de membres titulaires qui sont : un président, un à trois vice-présidents en fonction de l'importance de l'effectif de la section ou du comité, un secrétaire, un trésorier ou un secrétaire trésorier.

Le bureau peut s'adjoindre, en tant que de besoin, à l'initiative du président de section ou de comité : des sociétaires auxquels le président de la section ou du comité conférerait des missions précises, des collaborateurs bénévoles non sociétaires

### Rappel du règlement intérieur :

#### Article R-8. Sections et comités

Les sections et les comités constituent les éléments décentralisés du conseil d'administration de la Société. Ils n'ont pas de personnalité juridique propre et ne peuvent en aucun cas être déclarés auprès des préfectures en qualité d'association.

Le mode de fonctionnement de leur bureau est défini par les dispositions arrêtées par le conseil d'administration.

#### Article R-9. Bureaux de section et de comité

9-1. La section et le comité sont administrés par un bureau composé de membres titulaires. Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent éventuellement comporter des adjoints. Le nombre de vice-présidents doit être limité à trois.

Lorsque, notamment, dans un comité à faible effectif, il y a des difficultés à réunir le nombre statutaire de membres du bureau, celui-ci peut être réduit à un président et un secrétaire- trésorier.

#### 9-2. Election du bureau de la section

Dans une section, les membres du bureau sont élus, chacun dans leur fonction, au scrutin uninominal par l'assemblée de la section pour un mandat de trois ans. Pour être élus, les candidats doivent recueillir la majorité des votes des membres présents ou représentés à l'assemblée. Le vote s'effectue obligatoirement à bulletin secret pour les postes où il y a pluralité de candidats.

Il peut également être à bulletin secret, en cas de candidature unique sur un poste, à la demande d'un sociétaire présent.

**Les candidatures au bureau de la section font l'objet d'un appel auprès de tous les sociétaires de la section au moins deux mois avant la date fixée pour l'assemblée de la section. Les candidatures à une fonction au sein du bureau sont envoyées au président de section en exercice au moins six semaines avant la date fixée pour l'assemblée. Elles sont accompagnées d'un Curriculum vitae succinct.** La liste des candidats est jointe à la convocation à l'assemblée, laquelle doit être adressée aux sociétaires au moins un mois avant la date fixée pour l'assemblée.

Les procurations doivent parvenir au président de section au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée. Les pouvoirs non nominatifs adressés au siège de la section sont considérés comme bénéficiant au président de la section qui peut les déléguer au président du comité du sociétaire mandant.

### 9-3. Election du bureau d'un comité

L'élection des membres du bureau d'un comité peut, sur décision motivée du bureau de la section, soit **se dérouler selon la procédure exposée ci-dessus**, soit, en cas d'absence de candidatures déclarées, faire l'objet d'une procédure simplifiée par laquelle le président de la section recherche les candidats aux fonctions du bureau du comité et les présente aux membres du comité en leur adressant la convocation à l'assemblée.

9-4. Au vu du compte-rendu de l'assemblée de section ou de comité, que lui adresse le président de section, le conseil d'administration de la Société procède à la nomination du nouveau président de section ou de comité et de son bureau.

Le président de section peut recevoir délégation du conseil d'administration pour procéder à la nomination des membres des bureaux des comités de sa section. Une copie de cette nomination est adressée au Siège.

La durée du mandat est de trois ans. Le nombre de mandats consécutifs pour une même fonction ne peut dépasser trois, sauf exigences locales appréciées par le conseil d'administration

## CANDIDATURES A UNE FONCTION AU SEIN DU BUREAU

Nom : .....Prénom : .....N° d'adhérent : .....

Adresse : .....code postal..... ville.....

Adresse e-mail : .....téléphone fixe.....portable.....

**Est candidat à une fonction au sein du bureau**

**Laquelle ? .....**

**Candidature à envoyer avant le 2 septembre 2017 à :**

**Marcel STEENLANDT 60 rue de Bagatelle 59240 DUNKERQUE**